http://www.jdj.be/jdj/index.php

L'éditorial de Florence Bourton

Je lis donc je suis ?



En septembre, c'est la rentrée ! Les bancs de l'école sont à nouveau occupés, ceux des parlements aussi.

Début septembre, c'est également la journée internationale de l'alphabétisation.

L'occasion pour l'asbl Lire et Ecrire de souligner qu'en FWB, nous ne disposons pas de chiffres précis sur le nombre de personnes en difficulté importante par rapport aux savoirs de base (1). Cette association estime qu'une personne sur 10 est concernée. Une sur 10, il y a de quoi s'inquiéter !

Cette estimation de l'analphabétisme, dans un pays où l'école est obligatoire, en dit long sur les inégalités engendrées par notre système scolaire.

D'ailleurs du côté des plus jeunes, il n'y a pas de quoi se réjouir non plus. Selon l'étude PIRLS (2) de 2016, le niveau de lecture des petits Belges est le plus bas d'Europe…

Alors qu'en moyenne 50% des élèves européens de 4ème primaire maîtrisent la lecture, ils ne sont que 22% en Belgique. Pire, 35% des élèves ne dépassent pas le niveau de compétences le plus élémentaire.

Dans un article paru cet été dans Le Soir (3), Alain Lallemand rappelait que, pour ne pas abandonner les citoyens proches de l'illettrisme, les parlementaires avaient adopté un décret organisant le développement de la lecture publique, il y a dix ans déjà (4). Oui, mais voilà,

depuis lors, restrictions budgétaires obligent, les bibliothèques publiques doivent se serrer la ceinture : une partie des mesures prévues par ce beau décret est restée lettre morte. Depuis 2014-2015, elles doivent, entre autres, faire face au blocage de leurs subventions. Leurs activités ne décroissent pourtant pas : en 2017, le nombre de prêts a augmenté de 25% et ce sont près de 800.000 usagers qui ont poussé les portes de leur bibliothèque.

Parmi ceux-ci, les moins de 18 ans représentent presque la moitié des usagers ; ils atteignent même les 55% à Bruxelles. Plutôt rare comme moyenne dans le monde de la culture. Elles sont aussi le partenaire culturel le plus présent dans les écoles. Plus qu'un lieu de culture, les bibliothèques sont aussi un lieu d'intégration sociale et d'éducation permanente. Pour certains, elles permettent l'accès à la documentation nécessaire à la réussite scolaire, à un lieu calme pour étudier sereinement ainsi qu'à l'internet gratuit (on passe de 16.000 heures en 2016 à 22.000 heures en 2017) (5).

En plus de ces services, une des missions principales des bibliothèques est d'attirer les publics dits éloignés de la lecture. La tâche n'est certes pas facile, mais elles proposent de plus en plus d'animations en ce sens. Bref, elles permettent l'accès à la culture et facilitent l'exercice du droit à l'instruction de tout un chacun. Il est dès lors intolérable qu'elles souffrent d'un tel désintérêt politique depuis des années…

Une bonne nouvelle ? Si, en août, Alain Lallemand déplorait le silence quant à la lecture publique dans les programmes des partis qui s'apprêtaient à former les gouvernements en Wallonie, le message semble être passé, puisqu'elle figure dans la déclaration de politique 2019-2024 de la FWB. À l'entame d'une nouvelle législature, les promesses sont monnaie courante. Espérons que celle-ci sera tenue, que le secteur de la lecture publique recevra enfin le financement qu'il mérite et que le Pacte pour un enseignement d'excellence palliera les lacunes actuelles de notre éducation.

Florence Bourton

---

(1) Lire et Ecrire a lancé sa campagne 2019 « 1 sur 10 » afin de réclamer la mise sur pied d'une enquête statistique sur laquelle s'appuyer pour mener des politiques publiques efficaces et mieux cerner les besoins des populations concernées. Plus d'infos sur www.lire-et-ecrire.be/En-Belgique-1-adulte-sur-10-a-des-difficultes-pour-lire-et-ecrire
(2) «Progress in international reading literacy study» ; D. Lafontaine (sous la dir. de), «Note de synthèse PIRLS 2016», p. 15. http://www.enseignement.be/index.php?page=25161&navi=2355
(3) A. Lallemand, « Deux millions pour sauver la lecture », www.lesoir.be, 10 août 2019.
(4) Décret Comm. fr. du 30 avril 2009 relatif au développement des pratiques de lecture organisé par le réseau public de la lecture et les bibliothèques publiques, M.B., 5 novembre 2009, p. 71280.
(5) Ces chiffres viennent du rapport «Les développements culturels du territoire. Evolution en 2017» sur lequel se base le rapport 2018 rendu par le Conseil des bibliothèques publiques cet été (disponible au greffe du Parlement de la FWB depuis juillet 2019).

Le sommaire du numéro 387

ARTICLES

1

Éditorial : Je lis donc je suis ? – Florence Bourton

3

Pour répondre à l'urgence climatique, répondons d'abord à l'urgence sociale – Céline Nieuwenhuys

5

Les inégalités de genre à l'école. Constats, problèmes et solutions sur les inégalités entre les filles et les garçons à l'école – Maxime Michiels, pour la Ligue des Familles

12

Vers un système d'éducation inclusif en Belgique. Inspirations et exemples – Unia

21

L'importance du toucher dans la relation éducative – Yapaka.be

24

Privilégier le statut d'enfant à celui de mineur étranger isolé en situation irrégulière : oui, mais… – CEDH – H.A. et autres c. Grèce – 28 février 2019 - Commentaire – Christine Flamand

30

Sauver des vies. Protéger les droits. Combler le manque de protection des réfugiés et des migrants en Méditerranée – La Commissaire aux droits de l'homme du Conseil de l'Europe

JEUNES À DROIT

44

Les CRACS, ça marche aussi sur le net ! – Florence Bourton

JURISPRUDENCE

33

CEDH - H.A. et autres c. Grèce – 28 février 2019 – Interdiction de traitements inhumains et dégradants (art. 3) – Droit à un recours effectif (art. 13) – Droit à la liberté et à la sûreté (art. 5) - Droit des étrangers – MENA – Détention dans des postes de police – Conditions –

Impossibilité d'introduire un recours – Absence d'information sur la durée du placement – Violations

35

C. trav. Liège (div. Namur) – 19 février 2019, R.G. 2018/AN/2 et 2018/AN/118 – Droit à l'aide sociale – Revenu d'intégration – Compétence territoriale – Notion de résidence de fait – Endroit où le demandeur se trouve physiquement même sans volonté de s'y installer à demeure – Critère de la présence physique habituelle – Application aux gens du voyage

40

Tribunal de première instance de Bruxelles – 11 juin 2019 – Discours de haine sur internet – Racisme – Suspension du prononcé – Activité bénévole dans une association – Rédaction d'un commentaire sur la vérité historique

42

Tribunal de première instance de Liège – 18 juin 2019 – Discours de haine sur internet – Racisme – Peine de travail – Suspension du prononcé – Suivi psychologique

43

Civ. Anvers – 7 novembre 2018 – Égalité de traitement – École primaire – Enfant atteint de syndrome de Down – Refus implicite d'admission en 2ème année – Décret flamand du 10 juillet 2008 – Aménagements raisonnables – Charge de la preuve – Discrimination

---

ICI ET AILLEURS

Les professionnels doivent…

Dans son mémorandum à la classe politique, l'Observatoire de l'Enfance, de la Jeunesse et de l'Aide à la jeunesse recommande l'élaboration de plans d'action ambitieux envers les droits de l'enfant en y accordant les moyens nécessaires.

En particulier, il demande que l'interdiction explicite des châtiments corporels soit inscrite dans la loi de façon claire et universelle et que tous les professionnels soient formés en droits de l'enfant en impliquant les jeunes pour qu'ils puissent partager leur vécu.

…se former aux droits de l'enfant

La prévention du harcèlement, des violences et des comportements humiliants dans les écoles doit également être au coeur du projet politique des droits de l'enfant. L'école doit être un lieu d'apprentissage civique et les moyens politiques doivent accompagner ce processus y compris pour les jeunes en décrochage. (www.oejaj.cfwb.be)

Les 4 ennemis majeurs du cerveau…

La prévention du harcèlement est en particulier fondamentale quand on sait qu'elle fait partie d'un des quatre principaux ennemis du cerveau pour tout apprentissage qui lui fait perdre tous ses moyens:

1. L'absence de sentiment de sécurité physique et émotionnelle qui est notamment provoquée par la peur, les moqueries, les menaces, les cris et le chantage, le retrait d'amour, l'isolement, la violence… ;
2. La peur de l'erreur, alors que les erreurs font partie de la démarche d'apprendre et doivent aider les enfants à prendre confiance en eux (il n'y a jamais d'échec, il n'y a que des expériences);…à éviter quand on apprend
3. L'anxiété et le stress : les capacités d'apprentissage des enfants dépendent grandement de leur état émotionnel. Il s'agit de leur apprendre à passer d'un état émotionnel défavorable aux apprentissages à un état favorable.
4. Le découragement : «*Je n'y arriverai jamais*». L'idée est de faire comprendre à l'enfant que tout est question de temps et que les apprentissages ne sont pas une course à la performance.

(Voir : https://apprendre-reviser-memoriser.fr/ennemis-majeurs-du-cerveau-a-eviter-quand-on-apprend/).

Ce n'est sans doute pas nouveau pour la plupart des enseignants, mais il n'est pas sûr que ce soit toujours appliqué.

Il ne faut jamais oublier que l'intelligence est incroyablement plastique, qu'un mauvais élève peut devenir bon en l'espace de quelques mois quand il est dans un milieu sécure. Or, plus un système est rigide – et le nôtre l'est – moins il tient compte de cette plasticité de l'intelligence. – Boris Cyrulnik

CPT : nouvelle formation en ligne…

Une nouvelle formation en ligne gratuite sur les normes du CPT (Comité européen pour la prévention de la torture et des peines ou traitements inhumains ou dégradants) est désormais disponible sur la plateforme en ligne HELP (Human rights education for legal professionals) pour prévenir les mauvais traitements et conditions de privation de liberté inacceptables.

Elle couvre cinq lieux de privation de liberté: les commissariats de police, les établissements pénitentiaires, les lieux de rétention des migrants, les établissements psychiatriques et les établissements médico-sociaux. Elle comprend des informations sur le CPT, ses méthodes de travail, les visites des différents lieux mentionnés ci-dessus, les garanties légales, les interrogatoires, la comparution devant un juge, les procédures d'admission, les conditions de détention, l'accès à la santé, la rétention des migrants, dont les enfants, les traitements psychiatriques, les moyens de contention, la désinstitutionalisation, etc.

…sur la plateforme HELP

Les sujets sont abordés d'un point de vue pratique, à travers des présentations, des écrans interactifs, des tests de connaissances et des exercices de réflexion. La formation est principalement destinée aux professionnels du droit, au personnel des lieux de privation de liberté, aux mécanismes nationaux de prévention (MNP), aux décideurs, aux institutions

nationales des droits de l'homme, aux organisations de la société civile, aux universitaires, etc.

Elle existe actuellement en anglais, mais d'autres langues sont prévues. (www.coe.int/en/).

Il s'agit d'un excellent moyen de se familiariser rapidement avec cet organe fondamental du Conseil de l'Europe.

Le nouveau paysage…

Un nouvel arrêté a été adopté par la FWB pour encadrer le travail des IPPJ à la suite de la réforme du secteur intervenue en janvier 2019 : il prévoit une harmonisation des projets éducatifs qui intègre le besoin du jeune d'insertion familiale et sociale, par un trajet éducatif individualisé.

Le régime reste soit ouvert, soit fermé, mais trois formes sont prévues : le diagnostic, l'éducation et l'intermède.

…des IPPJ…

La phase de diagnostic consiste en un temps d'observation et d'évaluation du jeune pour 30 jours maximum et débouchera sur des recommandations au Tribunal sur la prise en charge future : une section éducation en IPPJ ou une autre mesure. La phase éducation a une durée de trois mois renouvelables et vise à faire prendre conscience des actes qui ont provoqué le placement en IPPJ et de leurs éventuelles conséquences sur autrui.

La phase «intermède» accueillera des jeunes pour 15 jours (renouvelables une fois) ; des jeunes hébergés par une autre institution (publique ou privée) qui ont un comportement violent. Une sorte de «time out» qui doit déboucher sur un retour dans l'institution d'origine.

…s'élabore peu à peu.

L'arrêté prévoit en outre la mise en place d'un comité des projets éducatifs, chargé de les élaborer, évaluer leur mise en oeuvre et proposer de nouvelles pratiques psycho- éducatives, dont l'évaluation du recueil de la parole des jeunes.

Finalement, notons qu'un droit de recours contre les décisions qui le concernent personnellement est maintenant ouvert à un jeune qui les conteste ; plusieurs étapes sont prévues : le directeur de l'institution, le fonctionnaire dirigeant de l'institution ou encore auprès d'un organe de recours indépendant.

Quand Madrane pas content

Rachid Madrane a réagi vivement, comme à son habitude, pour défendre la rémunération (que nombre d'observateurs trouvent exagérée) et la nomination (notamment le parachutage de deux membres de son Cabinet) des chargés de prévention. (Voir notamment Ici et ailleurs, JDJ n° 386, p. 46).

Circulez, y'a rien à voir ! Tout à été fait dans les règles et ceux qui critiquent font des procès d'intention, dénigrent la fonction et ne sont en définitive que des conservateurs, farouches

opposants à la prévention, qui ne jurent que par l'hébergement (ce qui est évidemment le cas de directeurs d'AMO !).

Bon sang, c'est bien sûr ! Quand la critique fait mouche, on dénigre son auteur. (https://pro.guidesocial.be/articles/actualites/polemique-des-charges-de-prevention-madrane-repond-aux-critiques.html).

Reste à espérer que Valérie Glatigny, la nouvelle ministre de l'Aide et la protection de la jeunesse, suive cette fonction de près (et soit moins susceptible face à la critique que son prédécesseur, ainsi que moins dans le favoritisme).



Les bésicles de Jiji

Le défi de la nouvelle législature

… battre en ridicule l'intitulé suivant (*Moniteur*, 29 avril) : « *Loi du 23 mars 2019* ***portant modification*** *de la loi du 18 mars 2016* ***portant modification*** *de l'Office national des Pensions en Service fédéral des Pensions,* ***portant*** *intégration des attributions et du personnel du Service des Pensions du Secteur public, d'une partie des attributions et du personnel de la Direction générale Victimes de la guerre, des missions « Pensions » des secteurs locaux et provinciaux de l'Office des régimes particuliers de sécurité sociale, de HR Rail et* ***portant*** *reprise du Service social collectif de l'Office des régimes particuliers de sécurité sociale, en vue de permettre l'octroi par le Service fédéral des Pensions de subsides à certaines fédérations et œuvres qui agissent en faveur des victimes de la guerre et de leurs ayants droit* ». Et qui aidera les victimes de **cacographie législative** ?

Mauvaise *nouvelle*

Dans celui du **3 mai 2019**, un ***addendum*** à la loi du 29 juillet 1971 « *portant approbation de la Convention entre le Royaume de Belgique et la République d'Indonésie relative à l'encouragement et à la protection relative à l'encouragement et à la protection réciproque des investissements, et du Protocole, signés à Djakarta le 15 janvier 1970* ». On apprend ainsi

que « *Conformément à son article 12, la Convention a pris **fin** le 16 juin **2002*** ». Les retards de publication des actes internationaux auxquels adhère la Belgique constituent un scandale éternel qui ne paraît déranger aucun des gouvernements fédéraux successifs.

Dans le couloir d'« *il mord* »

Le bourgmestre de Hoegaarden (Brabant flamand) avait ordonné **l'euthanasie** du pitbull Paco, coupable des meurtres de deux moutons et d'un yorkshire terrier, dans lesquels il avait entraîné sa compagne Billy. Le refuge chargé d'héberger les deux criminels avait saisi le Conseil d'État de requêtes en annulation et en suspension d'extrême urgence. Dans son arrêt n° 244.406 du 7 mai 2019, la Haute Juridiction reconnaît sérieux les moyens mais estime sans objet la demande de suspension puisque le bourgmestre a décidé de **postposer** l'exécution jusqu'à l'arrêt qui se prononcera sur l'annulation. On se croirait aux **États-Unis** : que fait **Amnesty** ?

Un bougnat de l'Altitude Cent

SOSoir (25 mai) prétend livrer un « reportage » sur l'Aubrac (Massif central), selon lequel l'**aligot** serait fait avec de la tome de **chèvre**, sans doute pour laisser les **vaches** se reposer. Et surtout, le vieux Capou collectionne les objets traditionnels de la ruralité : « *Mon **brol** n'a qu'une valeur sentimentale* ». En **auvergnat** dans le texte.

Les deux roues de l' œcuménisme

Une dépêche de *Belga* (*Le Soir*, 1er-2 juin) signale que la bénédiction annuelle des **motos** a eu lieu en l'église [**catholique**] Saint-Pierre de Jette. L'assistance comprenait des policiers, de simples motards et des paroissiens, « *d'après **le pasteur** D.V.* ». Un représentant du **protestantisme** s'associerait donc à ce rite fétichiste ? Mais non : l'agence d'« information » a elle aussi un traduiseur de pointe qui ignore qu'en néerlandais et en Belgique, « *pastoor* » désigne d'habitude un **prêtre**.

Ça tombe dru

- Dans *Tribune* (CGSP) de mai : « [L'Interrégionale wallonne] *a pris le **parti** de ne pas proposer de mémorandum aux différents **partis** démocratiques* ». **Partie** sans laisser d'adresse ?
- *Touring Magazine* (mai-juin) sur la pratique des **pourboires** dans divers pays : « *En Grèce, arrondir la note est **monnaie courante*** ». N'essayez pas de refiler de vieilles **drachmes**.
- *Le Soir* (15 mai) : « *Le gouvernement Michel **boucle** ses **balises** constitutionnelles* ». On ne savait pas qu'il fallait **verrouiller** ces engins ; ou bien un **b** a usurpé la place d'un **v**.
- Le tarif des **amendes** à la STIB (transports publics bruxellois) : « ***Possession** d'un titre de transport falsifié ou **d'une tierce personne : 408 EUR*** ». L'**esclavage**, c'est pour rien.
- Et la publicité d'*Ethias* : « *94% de nos clients sont **satisfaits** ou **très satisfaits** après un **sinistre*** ». Patron, la même chose !
- Au *Moniteur* du 11 juin, un arrêté royal du 14 mai 2019 modifie le Code du bien-être au travail « *en ce qui concerne la surveillance de la **santé périodique*** ». Vu l'**absentéisme**, mieux vaut les examiner quand par hasard ils ne sont pas malades ?

Les **francophones** en tout cas : en néerlandais, « *periodiek gezondheidstoezicht* », la périodicité concerne la **surveillance**.

- Et dans celui du 12 juin, le record de l'intitulé incompréhensible avec un décret flamand du 26 avril 2019 « *relatif à l'**accessibilité de base*** », scrupuleux traduisement de « *betreffende de **basisbereikbaarheid*** ». Il s'agit de **mobilité**.
- Celui du 27 juin publie un arrêté royal du 12 mai 2019, proposé par M.-Ch. Marghem (MR), qui octroie à **Pairi Daiza** « *une subvention de **maximum 250 EUR*** ». Trouve-t-on du bambou « **produit blanc** » pour les pandas ?
- Entendu à plusieurs *Journaux parlés* de la RTBF Radio (16 juin) : « ***Rebelote** : les électeurs de Neufchâteau votent pour la **troisième** fois en huit mois* ». Au jeu du même nom, la belote est une **paire** composée du roi et de la dame d'atout. Que les ignares s'en tiennent à la **bataille**.